

CCAS

Compte rendu de la réunion du 03 Novembre 2014

Présents :

ACHIN Nicole, BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Marc, BALAY DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, NAUD Geneviève, RIGUET Marie-Anne, VIALETTE André.

Excusée :

❖ Repas des Aînés

Bilan financier des repas :

39 personnes dont 7 repas payants.

DEPENSES		RECETTES	
Restaurant Vincendon	800 € (58€ de remise)	Repas payants	147 €
Cave des Calonges	140.30 €	Reprise du vin par André	50 €
Spar	32.05 €	Reprise de biscuits apéritifs par St Symphorien détente	16,55 €
		Don des invités	176 €

Résumé de la journée du 12 Octobre 2014 :

Le repas traditionnel des aînés offert par le CCAS de St Symphorien de Mahun, est un événement marquant dans la commune.

Dimanche 12 octobre 2014, Ils étaient 39 personnes à avoir répondu à l'invitation. Le repas a remporté un succès incontestable.

Monsieur le maire, a exprimé sa joie de partager ce repas avec les aînés en regrettant toutefois l'absence de ceux qui n'ont pas pu assister à ce moment de rencontre.

Entouré de membres du CCAS, il a tenu à féliciter les organisateurs de cette journée, aussi bien pour le service, la décoration, les apéritifs et les participations financières.

Tous ont apprécié la qualité du menu préparé par le restaurant Vincendon de Satillieu

L'ambiance autour d'un jeu « qui ? est qui ? » photos des participants, et des chansons avec l'accompagnement de Dominique à la guitare, a renforcé ce moment de convivialité.

Pour cette édition 2014, les membres du CCAS avaient décidé d'ouvrir le repas des aînés à l'ensemble des retraités pour que ce soit un temps de pause pour tous pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Les heures ont défilé trop vite et ce n'est qu'en fin d'après-midi que toutes et tous se sont séparés, non sans avoir apprécié ces moments simples de bonheur, que l'on aime déguster sans retenue.

Cette journée demeurera bien agréable dans le cœur des invités, ces moments sont le ciment d'une solidarité et d'une convivialité indispensables au sein d'une petite commune.

L'engagement de l'équipe du CCAS est de prendre conscience que la solidarité n'est pas une charge mais une richesse pour la commune ; intégrer plutôt que laisser en marge, c'est apporter une plus-value à la collectivité, développer sa cohésion et son dynamisme.

Personnes ne pouvant se déplacer pour le repas des Aînés :

Il a été convenu d'acheter un panier garni à chacun d'une valeur de 20 € équivalent au prix du repas. 4 personnes seront concernées. Geneviève et André s'occuperont de les distribuer le lundi 10 Novembre 2014.

❖ Réflexion sur les compétences du CCAS et les actions possibles

Les compétences sont différentes d'une commune à l'autre en fonction des ressources propres dont dispose le C.C.A.S. La commune de St Symphorien est donc très limitée dans les actions possibles. Le budget actuel cible uniquement le repas des Aînés.

Un CCAS développe différentes activités d'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des familles en difficulté mais aussi de lutte contre les exclusions.

Dans toute commune, si petite soit-elle, on rencontre des personnes qui se trouvent, passagèrement, en situation de fragilité : personnes et ménages pauvres, personnes âgées, personnes handicapées, parents isolés, jeunes en recherche d'emploi, etc.

Le CCAS est l'instrument privilégié dont dispose la commune pour leur venir en aide. Même St Symphorien se trouve confrontée à ces situations et doit trouver les moyens d'y répondre.

La mission du CCAS porte en particulier la préoccupation des personnes et des familles, enfants les plus fragiles qui ont généralement besoin d'une aide plus soutenue de la collectivité.

Il existe toujours des personnes et des catégories plus vulnérables, qui rencontrent plus que d'autres des difficultés dans leur quotidien et qui ont besoin plus que d'autres que l'on aille au-devant d'elles, qu'on les soutienne dans leurs démarches, qu'on leur apporte des services particuliers, qu'on les aide à conserver ou à retrouver leur autonomie et leur dignité.

COMPETENCES DU CCAS

L'aide aux personnes en difficulté
L'accompagnement vers l'insertion et l'emploi
L'accompagnement des familles
L'accompagnement des personnes
Les actions touchant au logement
La connaissance des besoins

Un CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de CMU, d'aide médicale de l'Etat et de RSA ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou/et à l'aide juridique

Dans chaque commune, le CCAS a pour fonction d'apporter une aide aux personnes en situation de besoin. Or, par défaillance du contrôle, les communes peuvent être le nid du clientélisme et de l'assistance abusive.

Le CCAS peut réaliser un état des lieux de la fraude aux prestations sociales et mettre en place un plan d'action. Sa démarche, qui ne se veut pas que répressive, doit permettre d'améliorer les services auprès des bénéficiaires.

❖ Colis de fin d'année

La distribution aura lieu début Janvier 2015.

Les colis concerneront 5 femmes et 9 hommes.

Pour les femmes, ce sera une composition florale et pour les hommes, une bouteille de vin.

Pour les personnes qui sont en maison de retraite, il a été décidé que chaque résident recevra l'album photos du village offert par la mairie ainsi qu'une plante verte qu'ils pourront garder dans leur chambre. 7 personnes seront concernées.

Sylvie s'occupera des plantes (composition florale et plante). Elle prendra contact avec la fleuriste de Satillieu mi-décembre. André s'occupe du vin.

❖ **Don d'une association**

Une association de la commune a fait un don pour le CCAS. Ce don est mis au vote :
7 votants (2 personnes ne souhaitent pas prendre part au vote).

Résultat :

7 POUR



Prochaine réunion le Lundi 5 Janvier 2015 à 14h00